



Le 28 mai 1878

LE PATRIOTE

Québec, 28 mai 1878.

Notre programme.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un nouveau journal. Au-dessus des partis, il n'a d'autre objet et d'autre ambition que de défendre les intérêts de la province de Québec.

Nous dirons notre façon de penser avec franchise, mais sans passion et sans parti pris. Le respect de la vérité sera notre devise. Nous tâcherons de représenter fidèlement l'opinion publique, de faire connaître à nos compatriotes leurs véritables intérêts et leurs amis sincères.

Le Bas-Canada traverse l'une des phases les plus difficiles de son histoire, et il a besoin de toute son énergie pour sortir de la fautive position où il se trouve placé.

Nous dirigerons nos efforts dans la voie d'une action patriotique et capable de nous obtenir notre place légitime dans la confédération.

Nous sommes contre tous les gouvernements injustes ou corrompus, quelque soient les hommes qui les dirigent. Nous voulons une administration honnête, prudente des affaires. A la crise financière qui frappe l'industrie, le commerce, l'agriculture, il faut un remède efficace et prompt. Nous connaissons les misères du peuple, les difficultés de chacune des classes de la société, l'embarras dans lequel les cultivateurs sont plongés, depuis quelques années surtout.

L'agriculture est notre principale source de vitalité nationale. C'est l'agriculteur qui fait mouvoir presque toute la machine sociale. Ses intérêts devraient donc être placés au premier rang.

Nous examinerons plusieurs des mesures qui ont été proposées dans la chambre fédérale; nous verrons si elles ont été conduites et votées dans l'intérêt du peuple.

Les cultivateurs sont capables de juger par eux-mêmes de ce qui leur est avantageux ou de ce qui ne l'est pas. Par exemple, quand on impose des taxes ruineuses pour eux, ils sont en état de sentir le fardeau qui pèse sur eux.

Nous ne reculerons pas devant notre devoir; nous dirons la vérité sans crainte. C'est là le résumé de notre programme.

000

Quelques votes.

QUE LES ÉLECTEURS JUGENT.

Le sept avril 1876, M. Caron, le jeune et brillant député du comté de Québec, se souvenant qu'un comté de la campa-

gne lui avait confié le soin de ses intérêts, proposa que dans les faillites des marchands, les cultivateurs n'eussent rien à perdre s'il leur est dû quelque chose par un marchand qui fait banqueroute. C'était une motion juste, dans l'intérêt de la classe agricole.

Parmi ceux qui ont voté contre cette motion de M. Caron, on remarque :

- Messieurs LAURIER,
- CASGRAIN,
- De St-GEORGE,
- FRÉCHETTE,
- TASCHEREAU,
- THIBAudeau.

Ces six députés ont voté carrément contre les cultivateurs et pour leur faire perdre l'argent qu'un marchand mal-honnête pourrait leur devoir.

Pour plaire à leurs chefs, pour garder leur esprit de parti ils ont oublié et méconnu les intérêts des cultivateurs.

A notre avis, ils ont mal fait, très mal fait.

A la session suivante, le quatre avril 1877, M. CARON tenta un nouvel effort dans l'intérêt des cultivateurs et proposa encore la motion qu'il avait faite en 1876.

Quels sont ceux qui votèrent une fois de plus contre les cultivateurs, les ouvriers, les journaliers? Ce sont :

- Messieurs CASGRAIN,
- DE ST-GEORGE,
- FRÉCHETTE,
- LAURIER,
- TASCHEREAU,
- THIBAudeau.

Parmi ceux que nous trouvons votant pour les cultivateurs, les ouvriers, les journaliers, les pêcheurs, on remarque :

- Messieurs BLANCHET,
- BOLDUC,
- CARON,
- CIMON,
- LANGUYEN,
- ROBITAILLE,
- ROULEAU,
- ROY.

Ceux qui ont voté pour forcer les marchands à payer aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux ouvriers, aux journaliers ce qu'ils leurs doivent, ont voté comme ils devaient le faire. Ce sont Messieurs Blanchet, Bolduc, Caron, Cimon, Languevin, Robitaille, Rouleau et Roy.

Messieurs Casgrain, De St-George, Fréchette, Laurier, Taschereau, Thibaudeau ont mal voté, puisqu'ils ont voté pour protéger les marchands malhonnêtes. M. Thibaudeau est marchand lui-même, il a voulu se protéger, M. De St-Georges est son gendre, c'est le beau-père qui le mène!

000

Un autre vote.

Le cinq avril 1877, sir John A. McDonnald fit une motion pour empêcher le gouvernement d'imposer une taxe de six cents par livre sur le thé vert ou du Japon et de cinq cents sur le thé noir.

Le thé est un breuvage dont tout le monde se sert et sir John avait raison de vouloir exempter le peuple de cette taxe.

Il est cependant des députés qui ont voté pour cette taxe. Ce sont

- Messieurs LAURIER,
- CASGRAIN,
- FRÉCHETTE,
- POWLIOT,
- TASCHEREAU,
- THIBAudeau.

Ceux qui ont voté contre la taxe sont :

- Messieurs BLANCHET,
- BOLDUC,
- CARON,
- CIMON,
- LANGUYEN,
- ROBITAILLE,
- ROULEAU,
- ROY.

000

L'hon. Théodore Robitaille.

S'il est un député qui a rendu des services à son comté, c'est M. Robitaille. Depuis près de vingt ans, il travaille à obtenir pour la Baie des Chaleurs des améliorations, des ponts, des chemins etc., etc. Le fait est qu'il s'est ruiné à la tâche.

Il a entrepris de faire construire le chemin de fer de la Baie des Chaleurs et si n'y a pas de doute qu'il réussira à accomplir son œuvre. Il est l'âme de cette entreprise à laquelle il s'est dévoué corps et âme. Dire ce qu'il a rencontré d'obstacles, est impossible. Mais son énergie ne s'est pas un instant démentie. Il appartient à cette classe d'hommes qui ne se découragent pas et qui travaillent jusqu'à ce que le succès couronne leurs efforts. Depuis qu'il est en politique il a eu sur les bras la clique des Hamilton. Mais le comté de Bonaventure lui est resté fidèle. Aucun député ne peut faire pour ses électeurs plus que le docteur Robitaille n'a fait.

Les Hamilton, qui sont contre le chemin de la Baie des Chaleurs, vont lui susciter de l'opposition pour tâcher de tuer cette entreprise si vitale pour le comté de Bonaventure. Nous conseillons aux électeurs de se tenir unis autour de celui qui les représente depuis si longtemps.

Le docteur Robitaille et M. Forté travaillent activement en faveur de la Baie des Chaleurs. Les intérêts du comté ne seraient être en meilleures mains qu'en celles de ces deux messieurs.

000

A. P. Caron, Ecr., M. P.

Voici l'un de nos jeunes hommes politiques qui promettent le plus pour l'avenir. Instruit, travailleur, éloquent, possédant bien les deux langues, estimé de la chambre, M. Caron occupe dans notre monde politique l'une des premières places, bien qu'il ne soit qu'au début de sa carrière.

Il prend une part active aux débats et fait honneur à son comté. Les deux partis s'accrochent à tout ce qu'il fait pour lui donner un rôle éminent. Chaque fois qu'il prend la parole en parlement, il est accueilli avec la plus grande attention. Il a prononcé plusieurs discours remarquables.

Notre députation Bas-Canadienne n'a pas assez d'hommes comme lui.

M. Caron est l'un des membres les plus aimés de la chambre.

000

M. Bolduc.

On nous a demandé si nous pensons que M. Bolduc mérite la confiance des électeurs du comté de Beauce. Voici ce que nous en pensons.

M. Bolduc s'est présenté comme indépendant. Il a donné *faux play* au gouvernement de M. McKenzie. Il lui a donné son appui tant qu'il a cru qu'il agissait avec honnêteté. Il a refusé de voter les yeux fermés avec les ministres; il a cru que le gouvernement gaspillait trop d'argent et imposait trop de taxes. Par exemple, il a voté contre les taxes sur le thé. Quel est celui qui dira qu'il a mal voté?

Il a voté pour obliger les marchands à payer ce qu'ils doivent aux cultivateurs, aux ouvriers, quand ils font banqueroute. Encore là quel est celui qui dira qu'il a mal voté?

Il a demandé l'abolition de la taxe sur le tabac. Est-ce qu'il n'a pas bien fait?

Comme de raison, ceux qui soutiennent le gouvernement quand même, comme M. Pozer, le blâment d'avoir eu assez d'indépendance pour ne pas voter sans y regarder. Nous, nous trouvons que M. Bolduc a agi comme un honnête homme. Il a préféré voter dans l'intérêt de ses électeurs que dans celui du gouvernement; c'est ce que tout bon député doit faire.

M. Bolduc n'a pas voté pour une place comme M. Pozer l'a fait, il a voté pour son comté.

000

M. R. milliard conseiller législatif.

Parmi ceux qui ont le plus activement travaillé à faire nommer M. Rémillard conseiller législatif, M. Charles Langellier, le nouveau député de Montmorency, est au premier rang.

M. Rémillard avait soutenu pour son élection et M. Langellier tenait à le récompenser.

C'est ainsi que ces messieurs paient leurs dettes d'élection. Car la nomination de M. Rémillard coûte chaque année six cents riens à la province.

M. Langellier était contre le conseil législatif, comme M. Joly et les autres amis du cabinet de M. Lothier.

C'est singulier qu'un lien d'abolir le conseil législatif, on nomme un conseiller nouveau.

M. Langellier n'a pas tenu parole. Il oublie déjà les promesses qu'il a faites. Ce n'est pas bien du tout, cela.

L'Esperance, le journal des messieurs Langellier, le dit en toute lettre, mercredi: « C'est une récompense que l'on a voulu faire à M. Rémillard. » Nous pensons, nous, qu'il est mieux valu récompenser M. Rémillard autrement qu'avec les deniers du peuple.

000

Le candidat Lemieux.

Le *Chronicle* de Québec annonce qu'une réquisition se signe dans le comté de Bonaventure pour demander à M. Lemieux, avocat de cette ville, de se porter candidat en opposition au docteur Robitaille. Nous n'avons pas de peine à croire à cette rumeur. John Hamilton